

Image not found or type unknown



Entretien d'assimilation

Par **zahirpat**, le **04/04/2024** à **05:16**

Bonjour

Je pose cette question pour mon beau frère qui est convoqué pour un Entretien d'Assimilation suite à sa demande de naturalisation.

Il est demandé d'apporter le jour de votre convocation : "l'ensemble des pièces d'état civil déposées lors de votre demande, ainsi que la pièce initialement déposé justifiant de votre identité"

Si j'ai bien compris : je ne dois pas apporter l'ensemble de pièces déposées lors de ma demande mais uniquement les documents

ETAT CIVIL = mon acte de naissance - acte de naissance de mon père ? MON IDENTITE =. carte de séjour - carte indentité de mon pays

J' aurais préféré un détail des justificatifs requis

MERCI DE VOS REPONSES

Par **fabrice58**, le **04/04/2024** à **08:43**

Bonjour

c'est pour vous ou votre beau frère ?

La liste est claire.

Cordialement

Par **zahirpat**, le **04/04/2024** à **08:49**

Je pose cette question pour mon beau frère qui n'est pas très habitué aux réseaux sociaux

Par **Marck.ESP**, le **04/04/2024 à 08:50**

Bonjour,

[quote]

Il est demandé d'apporter le jour de votre convocation : "l'ensemble des pièces d'état civil déposées lors de votre demande, ainsi que la pièce initialement déposée justifiant de votre identité"

[/quote]

Suivez ces instructions sans vous poser de question

Par **zahirpat**, le **04/04/2024 à 08:55**

Pour vous ces quoi "l'ensemble des pièces d'état civil ."c'est bien relatif à votre nom "

Je pose cette question car ils sont strictes et ça évite que son dossier soit classé sans suite

Par **Rambotte**, le **04/04/2024 à 11:42**

Bonjour.

Il y a eu une demande de naturalisation. Lors de cette demande, des pièces d'état civil avaient été produites. Et aussi une permettant de justifier de l'identité.

La phrase en français dit qu'il faut rapporter ces mêmes pièces.

[quote]

l'ensemble des pièces d'état civil déposées lors de votre demande

[/quote]

La phrase en français ne décrit pas une liste des pièces à apporter, elle dit qu'il faut apporter celles qui avaient été jointes au dossier de demande.

C'est à vous de savoir quelles pièces avaient été jointes lors de la demande.

Vous pourriez consulter un dossier de demande de naturalisation pour retrouver quelles étaient les pièces demandées.